

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2184

Edition du
13 novembre 2017

DANS CE NUMÉRO

«Paradise Papers»: l'opinion publique contre l'impuissance des Etats (Jean-Daniel Delley)

Les limites de l'action nationale face aux multinationales et à la globalisation

2% d'inflation: pourquoi pas 0%? (Jean-Pierre Ghelfi)

Les banques centrales ont opté pour un juste milieu très vaudois

Novembre, un mois crucial pour les relations Suisse-UE (François Nordmann)

Bilatérales et accord institutionnel entre poker menteur et course de lenteur

Littérature: les prémices de l'horreur (Françoise Gavillet)

Un Goncourt bref, dense, inattendu et de longue portée

Expresso

Les brèves de DP, à lire dans le Kiosque sur le site

Correction (Rédaction)

«Paradise Papers»: l'opinion publique contre l'impuissance des Etats

Les limites de l'action nationale face aux multinationales et à la globalisation

Jean-Daniel Delley - 12 novembre 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32370>

Paradise Papers, tel est donc l'intitulé de la dernière fuite de données analysées par le [Consortium international pour le journalisme d'investigation](#) (ICIJ).

Une nouvelle fois apparaît au grand jour le refus de trop nombreux possédants, individus comme sociétés, de participer équitablement au financement des tâches publiques. Ces jongleurs de la finance internationale, les cabinets juridiques qui leur prêtent la main et les paradis fiscaux qui les abritent suscitent à juste titre la colère de tous les contribuables qui paient proportionnellement beaucoup plus qu'eux.

Pourtant la responsabilité des Etats qui tolèrent l'existence de ces paradis et les failles dans leur propre législation fait étrangement très peu débat.

Depuis 2013 et chaque année, l'ICIJ dévoile un pan des pratiques d'optimisation et de fraude fiscales:

- En 2013, *Offshore Leaks* révèle le nom de 120'000 sociétés et particuliers détenteurs de comptes dans les paradis fiscaux.
- En 2014, *Luxembourg Leaks* publie des centaines d'accords fiscaux particulièrement

avantageux passés entre le Grand-Duché et des sociétés multinationales.

- En 2015, *Swiss Leaks* met à jour un système international de fraude fiscale et de blanchiment créé par la banque HSBC au profit de chefs d'Etat et de personnalités du monde des affaires, de la politique, du sport et de l'art.
- En 2016, *Panama Papers* - plus de 11 millions de documents - livrent à nouveau une charrette de noms de personnalités tout autour de la planète.

A chaque fois, les autorités ont réagi avec vigueur, verbalement du moins. Ainsi les ministres de finances de l'Union européenne annoncent-ils l'établissement d'une liste noire des paradis fiscaux, un projet qui traîne depuis des mois. Mais attention, cette liste ne portera que sur des pays hors de l'Union. Or l'existence des paradis fiscaux et les possibilités qu'ils offrent d'é luder le fisc comme de blanchir l'argent sale sont documentées depuis longtemps.

En 2011, le journaliste financier Nicholas Shaxson publie son ouvrage sur les paradis fiscaux ([DP 1964](#)), une véritable somme qui retrace

l'histoire de ces places financières discrètes, les mécanismes et les circuits qui permettent de camoufler aussi bien la fraude fiscale que la corruption et les revenus du crime organisé. Une enquête qui identifie les premiers bénéficiaires de ce système - non pas la mafia et les barons de la drogue mais les banques et les multinationales - et qui localise les paradis - non pas d'abord des îles exotiques mais les Etats-Unis et la Grande-Bretagne.

Une enquête qui surtout démontre que la finance *offshore* n'est pas un phénomène marginal implanté sous les tropiques, mais constitue le centre de gravité de l'économie mondiale.

C'est dire que les administrations publiques sont ou devraient être parfaitement au courant de ces pratiques délictueuses ou rendues possibles grâce à des lacunes de leur législation fiscale. Ainsi de l'île de Man, possession britannique qui offre la possibilité d'échapper à la TVA en autorisant l'implantation de sociétés soi-disant commerciales.

Le coureur automobile Lewis Hamilton a pu ainsi économiser 5 millions de dollars sur l'achat de son dernier jet. [Nike](#) a

réussi à minimiser son imposition en parquant ses profits dans une construction aux Pays-Bas pour laquelle ni ce dernier pays ni les Etats-Unis se considèrent fiscalement compétents. Grâce à de faux prêts internes, [Engie](#) (ex-GDF Suez), multinationale française de l'énergie dont l'Etat français est actionnaire à hauteur de 25%, a soustrait au fisc britannique des dizaines de millions de livres d'impôts.

Et l'on pourrait multiplier les exemples d'optimisation fiscale à la limite de la légalité et parfois franchement frauduleuse. Les pays dont les contribuables fortunés utilisent les failles fiscales connaissent ces failles. Mais la concurrence entre Etats a pris une telle ampleur que tous les moyens paraissent justifiés pour attirer

particuliers et sociétés, même à des taux d'imposition très réduits. Le [Conseil fédéral](#), en rejetant sèchement l'initiative populaire *Multinationales responsables*, fait montre de cette même attitude bienveillante à l'égard des grandes entreprises.

Faut-il se résigner comme l'ancien ministre allemand des finances [Wolfgang Schäuble](#), pour qui la lutte contre les failles fiscales constitue un vrai travail de Sisyphe, les multinationales trouvant toujours de nouvelles lacunes à exploiter? Ou tisser pas à pas un ensemble de règles, comme le fait l'[OCDE](#)?

[L'Union européenne](#) n'est pas restée inactive. Mais elle se heurte à la résistance de certains de ses membres. Plus

fondamentalement, c'est l'existence même d'entreprises d'une dimension telle que les Etats ne semblent plus avoir prise sur elles qu'il faudrait mettre en question. La pression continue exercée par les révélations de l'ICIJ semble la plus à même de faire bouger les Etats.

Au grand dam de la [NZZ](#) qui cherche contre toute évidence à minimiser les effets dévastateurs de cette évasion fiscale à grande échelle. Pour le quotidien zurichois, apprécier le caractère illégal des opérations *offshore* relève de la justice et non prioritairement des journalistes. Sauf que dans ces dossiers, les autorités nationales comme européennes ne s'activent qu'après les révélations des médias.

2% d'inflation: pourquoi pas 0%?

Les banques centrales ont opté pour un juste milieu très vaudois

Jean-Pierre Ghelfi - 09 novembre 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32358>

Depuis quelques années, les banques centrales se sont fixé un objectif de hausse des prix de 2%. Le chiffre est repris par la plupart des médias sans trop se poser de questions. 2% est ainsi devenu une sorte de formule magique qui devrait permettre à nos systèmes économiques de fonctionner normalement, c'est-à-dire de manière à peu près équilibrée, sans excès particulier tant du côté des offres que des

demandes (DP [2182](#) et [2183](#)).

Ce 2% doit être mis en relation avec des prix qui ne changent pas ou très peu et très lentement depuis la crise de 2007/2008. En Suisse, par exemple, de janvier 2008 à janvier 2017, l'inflation a été, en fait, négative. Avec moins de 1% sur 9 ans, le recul est négligeable. Pourtant cette évolution est parfaitement incroyable, au sens propre du

mot, par rapport au passé récent. [L'indice des prix](#) a en effet augmenté de 41% au cours des années 70, de 33% dans les années 80 et de 26% durant les années 90.

Une drogue

Pour celles et ceux qui ont vécu ces décennies, l'inflation était un problème permanent, en particulier parce que les loyers étaient constamment majorés

et, inversement, le pouvoir d'achat des salariés et des retraités menaçait de se réduire s'ils ne parvenaient pas à obtenir la compensation du renchérissement.

Tout cela paraît déjà bien lointain. C'était le siècle dernier! Le nouveau parviendra-t-il à nous désintoxiquer? L'inflation agit comme une drogue qui rend les gens un peu euphoriques. Tout augmente régulièrement de sorte que, à condition de parvenir à obtenir des allocations de renchérissement, chacun peut croire gagner davantage. C'est vrai aussi bien pour les salariés que pour les commerçants, les industriels, les financiers. Ce sentiment a beau être de la poudre aux yeux, les gens n'en croient pas moins qu'ils bénéficient d'une plus grande aisance, toute relative qu'elle soit.

Un tout petit peu

Alors, évidemment, lorsque les prix cessent d'augmenter, comme c'est le cas depuis une dizaine d'années, les revenus ne progressent plus, ou très peu. Cette stagnation suscite le sentiment inverse, celui de s'appauvrir. L'enrichissement des périodes antérieures était illusoire, comme l'actuel appauvrissement.

N'empêche qu'il faut un peu se cramponner pour expliquer qu'en fin de compte, seule l'évolution de la valeur réelle des revenus compte vraiment. Une valeur nominale est une notion concrète. Une valeur réelle (le nominal corrigé de

l'inflation) est en revanche quelque chose de très abstrait, pour ne pas dire théorique. A qui fera-t-on croire qu'il est (un tout petit peu) plus riche avec un revenu inchangé et un indice des prix qui diminue un petit peu lui aussi?

Cela étant, on peut se demander pourquoi, maintenant que la hausse des prix est devenue inexistante, les banques centrales visent un objectif de 2% d'inflation, alors qu'elles ont passé leur temps, au cours des décennies précédentes, à la combattre?

Après tout, 0% de renchérissement n'est pas si mal. Cela facilite la comparaison des prix dans la durée et permet de mieux se rendre compte de la vraie valeur des biens et des services. Un revenu qui progresse même de peu représente une amélioration effective, alors qu'auparavant les améliorations obtenues étaient *illico presto* «mangées» par l'inflation.

Pourquoi donc, répétant la question, les banques centrales ont-elles retenu 2% et non 0%? La réponse ne coule pas de source. Elle ne découle probablement pas de considérations théoriques, appuyées par des modèles mathématiques plus ou moins sophistiqués. Elle résulte plutôt de la simple observation du fonctionnement de nos systèmes économiques. Avec 0% (voire même légèrement moins) de ces toutes dernières années, nos économies ont tourné au ralenti. Un peu

comme si leurs rouages étaient grippés.

Parer au plus urgent

Le dilemme auquel nous sommes confrontés peut être formulé ainsi: lorsque la hausse annuelle des prix s'établit à 3% ou 4%, la machine s'emballe. Mais lorsque l'inflation se situe à 0%, elle se grippe. 2% apparaît comme un compromis, un juste milieu très vaudois. Viser 2% équivaut à mettre de l'huile dans les rouages pour leur permettre de mieux fonctionner.

Ce n'est pas la fin de l'histoire. L'économie n'est pas un système stable. Il oscille constamment entre trop et trop peu, entre envol et chute, entre euphorie et déprime. Cette situation n'est pas près de changer dans un monde en transformation constante. Les gens, les entreprises, les institutions, les pays sont en compétition. Les techniques ne cessent d'évoluer. La grande finance pervertit la raison. Les risques d'excès comme d'insuffisances sont quasi programmables (surtout à l'ère des *big data*). Les seules inconnues sont l'amplitude et la durée des uns comme des autres.

Il est toutefois impossible de prévoir ou d'anticiper la situation que nous vivons dans 5 ou 10 ans. Il faut toujours parer au plus pressé, au plus urgent. Hier, il était indispensable de freiner des quatre fers pour éviter la surchauffe. Aujourd'hui il faut huiler des machines que la

crise a enrayées. Le 2% s'explique dans le contexte

présent. Et comme personne ne sait de quoi demain sera fait, et donc quelles mesures

s'imposeront, alors allons-y aujourd'hui avec ce 2%!

Novembre, un mois crucial pour les relations Suisse-UE

Bilatérales et accord institutionnel entre poker menteur et course de lenteur

François Nordmann - 07 novembre 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32348>

Le 6 avril dernier, Doris Leuthard rentrait de Bruxelles avec un premier accord sur la procédure. La présidente de la Confédération avait convaincu le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, que la crise entre la Suisse et l'UE était surmontée.

La question de l'immigration de masse avait trouvé sa solution, et les mesures prises par l'UE pour se prémunir d'une violation du Traité sur la libre circulation des personnes n'avaient plus lieu d'être, puisque le Parlement avait adopté une formule conforme à l'accord. Les deux parties acceptaient de poursuivre la négociation sur les questions institutionnelles entamée en mai 2014 et de débloquent dans les six mois les dossiers en suspens. Juncker se rendrait à Berne pour faire le point à l'automne 2017.

Des petits pas...

C'est ainsi que des mises à jour et des aménagements techniques à des accords existants, qui avaient été gelés depuis le 9 février 2014, ont été relancés.

A ce titre, l'UE, au cours de l'été, a accepté l'actualisation de la reconnaissance mutuelle des examens de conformité et des procédures de certification et d'autorisation des normes techniques, ce qui permet une application plus favorable de l'accord sur la suppression des obstacles techniques au commerce. Plus récemment, l'UE a donné son feu vert à l'accord sur le commerce des droits d'émission permettant de coupler l'accès au système d'émission de CO₂ - ce qui bénéficie à la diminution des gaz à effet de serre.

La Suisse en contrepartie a promis de renouveler sa contribution à la cohésion sociale des pays de l'Europe de l'Est et du Centre. Le programme d'un milliard de francs adopté en 2006 ayant été entièrement réalisé, il convient de le réapprovisionner. Les bases légales ont déjà été approuvées par le Parlement. L'Association des banquiers aurait voulu que le Conseil fédéral attende encore un geste de l'UE sur la reconnaissance de l'équivalence du droit suisse

des marchés financiers. L'UDC aurait voulu faire dépendre le renflouement du fonds destiné à la cohésion de concessions dans la négociation de l'accord institutionnel.

Mais comme il s'agit d'une contribution volontaire, elle ne souffre aucune conditionnalité politique. Et le président de la Commission ne confirmera son voyage en Suisse que s'il reçoit des assurances concernant le versement du nouveau milliard de la cohésion.

... mais un gros écueil

Cependant, le problème politique majeur que l'UE et la Suisse s'efforcent de régler tient à l'accord institutionnel: depuis que la Suisse a renoncé à faire de l'adhésion une option stratégique, en 2006, et qu'elle a par la suite retiré formellement sa demande d'adhésion, l'UE a fait savoir que les accords bilatéraux étaient insuffisants pour garantir l'accès au marché. Elle veut aligner le type de relations qu'elle entretient avec la Suisse sur celles qui existent entre l'UE et les pays de l'Espace économique.

Le 13 février 2013, la Suisse et l'UE sont convenues d'ouvrir des discussions sur un accord qui réglerait l'homogénéité du droit applicable, et notamment la surveillance de l'application des accords et le règlement des différends. C'est ce jour-là que la Suisse a choisi de recourir à la juridiction contraignante de la Cour de justice de l'Union européenne en cas de différend.

Le mandat de négociation a été rejeté par l'UDC et accepté du bout des lèvres par les partis, qui ont imposé des lignes rouges restrictives, reprises en partie par le Conseil fédéral. De ce fait, entamées le 22 mai 2014, les négociations étaient au point mort dès le mois d'octobre suivant.

Différentes formules ont été proposées pour surmonter les difficultés notamment pour ce qui est du règlement des différends. Le recours à la Cour européenne a suscité une vive opposition de l'UDC, des libéraux-radicaux et d'une partie du PDC.

En 2016, les partis politiques et les groupes parlementaires ont déployé une telle énergie à régler le problème de l'immigration de masse qu'ils ont estimé ne pas avoir la force de traiter l'accord institutionnel avant la

prochaine législature. De toute façon, à l'époque le calendrier apparaissait engorgé par l'initiative Rasa, à laquelle on prévoyait d'opposer un contre-projet, abandonné depuis lors, et par l'initiative de l'UDC sur le droit international.

Pour sa part, le Conseil fédéral était tenu de poursuivre de bonne foi la négociation et comptait la faire aboutir avant la fin de 2017. Mais il reste encore d'importantes divergences à trancher et il ne faut pas s'attendre à une conclusion prochaine des négociations. De plus, le conseiller fédéral Cassis, nouveau chef du département fédéral des affaires étrangères, a adopté durant la campagne électorale une position très en retrait sur celle du Conseil fédéral, prenant même des engagements à l'égard de l'UDC sur la question des juges étrangers. C'est un facteur d'incertitude, même s'il finit par se rallier aux options de ses collègues.

Ce retard est préoccupant, car il risque de couper court à la nouvelle dynamique qui s'est installée dans les relations de la Suisse et de l'UE depuis le début de l'année. Et Bruxelles se tourne de plus en plus vers le Brexit et ses propres projets de réforme et se montrera donc de moins en moins disponible

pour la Suisse.

Certes, il n'existe pas de forte pression de l'économie privée en faveur de l'accord institutionnel, contrairement à ce que prétend le mouvement [La Suisse en Europe](#).

Economiesuisse et l'Union patronale suisse combattent ouvertement le système de règlement des différends proposé. Les partis politiques sont aux abonnés absents quand ils ne sont pas franchement hostiles. Cependant le département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication vient de publier un rapport sur l'approvisionnement de la Suisse en électricité. Il ne devrait pas y avoir de pénurie jusqu'en 2035, pour autant que la Suisse puisse s'intégrer au marché européen et applique sa stratégie en matière d'énergie renouvelable. Or, l'accord sur l'électricité avec l'UE dépend de la conclusion de l'accord institutionnel...

Le monde politique, à l'exception de l'UDC, proclame régulièrement son attachement à la voie bilatérale. L'UE répète que sans modernisation celle-ci est arrivée à ses limites. Il n'est donc pas très honnête de se prononcer en faveur des bilatérales si l'on ne veut pas les rénover.

Littérature: les prémices de l'horreur

Un Goncourt bref, dense, inattendu et de longue portée

Françoise Gavillet - 11 novembre 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32361>

La deuxième guerre mondiale figure l'horizon de [L'Ordre du jour](#). Le bref récit d'Eric Vuillard, très tenu et fulgurant, se concentre sur quelques épisodes ayant mené à l'Anschluss.

Comme l'auteur [le dit lui-même](#), «ces événements se produisent avant les pires horreurs qui allaient se produire ensuite et qui sont là comme un point aveugle. Je m'appuie en quelque sorte sur le savoir du lecteur qui, sachant ce qui va se passer, relit ces moments, cette médiocrité, ces manœuvres à l'aune d'un futur catastrophique. Mais là, il ne s'est pas encore produit.»

Ce choix de raconter les prémices de l'horreur nazie inscrit d'emblée le récit dans une tension qui ne retombera pas, et sera même soulignée par le ridicule ou l'aveuglement de certains protagonistes. Une des dernières phrases du récit en donne la tonalité: «On ne tombe jamais deux fois dans le même abîme. Mais on tombe toujours de la même manière, dans un mélange de ridicule et d'effroi.»

Dès les premières lignes, Vuillard marque le contraste entre la vie paisible du plus grand nombre et l'engrenage inéluctable de l'horreur qui se met en marche le 20 février 1933, sur les pas des messieurs

sortant de leurs berlines noires: «Ils étaient vingt-quatre, près des arbres morts de la rive, vingt-quatre pardessus noirs, marron ou cognac, vingt-quatre paires d'épaules rembourrées de laine, vingt-quatre costumes trois-pièces, et le même nombre de pantalons à pinces avec un large ourlet. Les ombres pénétrèrent le grand vestibule du palais du président de l'Assemblée; mais bientôt, il n'y aura plus d'assemblée, il n'y aura plus de président, et, dans quelques années, il n'y aura même plus de Parlement, seulement un amas de décombres fumants» (p. 10-11).

La tonalité à la fois tragique et dérisoire de cette entrée en matière fonctionnera comme basse continue du récit. S'y ajouteront lâchetés, innombrables compromissions, avec, à l'arrière-plan, déportations et massacres.

Sans parler du cynisme omniprésent chez les nazis, y compris jusque dans le marchandage d'après-guerre, lorsque des Juifs de Brooklyn, en 1958, réclamèrent réparation à Krupp, soutien inconditionnel du nazisme, de l'exploitation des Juifs par les industriels allemands jusqu'à la fin de la guerre. Après deux ans de négociation, l'industriel s'engagea à verser 1'250 dollars à chaque rescapé, geste

qui fut salué unanimement par la presse... ce qui n'empêcha pas Krupp de diminuer la somme, au fur et à mesure que d'autres survivants se manifestèrent, jusqu'à interrompre les versements.

Comme le dit [Vuillard](#): «L'Ordre du jour raconte un épisode de l'installation des nazis au pouvoir, puis l'Anschluss, un de leurs premiers succès. Domine une impression pénible de petites combines et de mauvais coups. Cela permet de défaire le mythe: non seulement les événements ne sont pas inexorables, mais les grands crimes peuvent résulter des manœuvres les plus grossières.»

Le récit s'articule en trois moments: le 20 février 1933, Hitler, depuis trois semaines à la tête du gouvernement, et Goering invitent les vingt-quatre dirigeants de plus importantes entreprises allemandes à apporter au nouveau chancelier leur soutien financier. Ils vont s'exécuter rapidement. Et en mars 1933, Hitler obtient les pleins pouvoirs pour quatre ans.

En mars 1937, c'est la visite de Kurt von Schuschnigg, chancelier d'Autriche, au Berghof où Hitler lui donne l'ordre de céder le pouvoir aux nazis autrichiens. Et en mars

1938, les troupes hitlériennes entrent en Autriche.

L'art de Vuillard est à la fois dans le ton, dans le montage des moments historiques (il ne faut pas oublier que l'auteur est aussi cinéaste), dans le mélange de tragique et de grotesque qu'il distille en une

composition subtile. [Il le dit lui-même](#): «*Dans mes livres, je n'invente rien, je m'en tiens aux faits. Bien sûr, j'incarne les protagonistes, je leur prête des pensées, parfois des sentiments. C'est là ma part de fiction, au sens restreint du terme.*»

L'auteur a quelque chose d'un miniaturiste, il agence des détails ciselés, produisant une vision à la fois subjective, dense et convaincante, des moments historiques qu'il évoque. Et tout cela dans un texte d'une brièveté percutante: 160 pages.

Expresso

Les brèves de DP, à lire dans le Kiosque sur le site

Du bois dont on fait les principes

Contrairement à l'Union européenne, la Suisse n'interdit pas l'importation de bois exotique abattu illégalement. Ce laxisme freine les exportations helvétiques vers l'Europe, qui exige des industriels de la branche un certificat de conformité.

Deux parlementaires UDC, [l'une](#) présidente de l'association faîtière de l'industrie du bois, [l'autre](#) patron d'une fabrique de meubles, demandent que la Suisse adopte la même réglementation que celle de l'UE. Quand des intérêts substantiels sont en jeu, l'UDC sait mettre en veilleuse son souverainisme... | *Jean-Daniel Delley*

Correction

Rédaction - 12 novembre 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32368>

Dans l'article [Le fédéralisme persiste et signe pour 50 ans](#) (DP 2183), les montants nets allant aux cantons récipiendaires de la péréquation financière vont de 13 millions (BL) à 1,3 milliard (BE) et non de 13'000 francs à 1,3 million comme indiqué précédemment.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur [domainepublic.ch](#) pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

«Paradise Papers»: l'opinion publique contre l'impuissance des Etats

<https://www.icij.org/>

<https://www.domainepublic.ch/articles/21346>

http://www.lemonde.fr/paradise-papers/video/2017/11/06/paradise-papers-comment-nike-s-y-prend-elle-pour-payer-moins-d-impots_5211054_5209585.html

https://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/paradise-papers-comment-engie-a-economise-des-millions-d-euros-d-impots_1959125.html

<https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2017/5999.pdf>

<https://www.infosperber.ch/Artikel/Wirtschaft/Steuerflucht-Schauble-kapituliert-vor-Konzernen>

<http://www.oecd.org/fr/fiscalite/>

<http://bruxelles.blogs.liberation.fr/2017/11/10/la-lutte-contre-levasion-fiscale-se-heurte-la-mauvaise-volonte-des-etats-europeens/>

<https://www.nzz.ch/meinung/allzu-durchsichtige-verteufelung-des-paradieses-ld.1326508>

2% d'inflation: pourquoi pas 0%?

<https://www.domainepublic.ch/articles/32276>

<https://www.domainepublic.ch/articles/32328>

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/prix.html>

Novembre, un mois crucial pour les relations Suisse-UE

<http://appell-ase.ch>

Littérature: les prémices de l'horreur

<https://www.actes-sud.fr/catalogue/litterature/lordre-du-jour>

<https://www.franceculture.fr/emissions/la-grande-table-1ere-partie/dans-les-coulisses-de-lhistoire-avec-eric-vaillard>

<https://www.humanite.fr/eric-vaillard-ce-quon-appelle-fiction-participe-la-structure-de-notre-savoir-635678>

<https://www.humanite.fr/eric-vaillard-ce-quon-appelle-fiction-participe-la-structure-de-notre-savoir-635678>

Espresso

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20173843>

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20173855>

Correction

<https://www.domainepublic.ch/articles/32319>